

## Retraite des agents titulaires CNRACL Catégorie sédentaire

### MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge de la gestion des RH

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 - PLERIN

Horaires : de 9 h à 17 h 00

Dates : Session 1 : 4 novembre 2025 - **Complet**

Session 2 : 18 novembre 2025

Durée : 1 journée  
(7 heures)

Tarif : 176 € par participant  
Déjeuner compris

### Objectifs

- ◆ Appréhender le cadre juridique,
- ◆ S'approprier les modalités de calcul du droit à pension pour la catégorie sédentaire.

#### Prérequis

- ◆ Connaître les notions fondamentales en matière de statut

#### Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Apports théoriques et méthodologiques
- ◆ Exercices et cas pratiques
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

#### Effectif maximum

- ◆ 10 participants

#### Profil des intervenantes

- ◆ Formatrices – Expertes métier

#### Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ Auto-évaluation à l'issue

#### Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Programme remis aux stagiaires
- ◆ Feuille d'émargement
- ◆ Questionnaire d'évaluation
- ◆ Tour de table

#### Validation de la formation

- ◆ Attestation de présence
- ◆ Attestation de fin de formation

## PROGRAMME

### Réglementation générale de la CNRACL Catégorie sédentaire

#### Etude du droit à pension :

- Constitution du droit à pension,
- Calcul de la pension,
- Avantages liés aux enfants et bonifications,
- Durée d'assurance,
- Décote – surcote,
- Minimum garanti,
- Pension de réversion,
- Prolongation d'activité,
- Retraite progressive,
- Cumul emplois-retraites.

#### INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

#### ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations. N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

#### CONTACTS

**CENTRE DE GESTION 22**  
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie  
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX  
02 96 58 64 00 / [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)  
**Service Formation**  
02 96 58 59 73 / [formation@cdg22](mailto:formation@cdg22)